Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20260921-lmc1550068-DE-1-1
Date de télétransmission : 15/10/2026
Date de réception préfecture : 15/10/2026

Publication électronique le : 15 octobre 2026

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Sylvie MEYFROIDT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, M. Claude BACHELET, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Maryse DELASSUS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Alexandre MALFAIT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE ET FAMILLE

(N°2026-349)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.112-1 et suivants, L.115-1 et suivants, L.121-1 et suivants et L.221-1 et suivants ;
Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;
Vu la délibération n°2023-279 du Conseil départemental en date du 19/06/2023 « Bien grandir dans le Pas-de-Calais : schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027 » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;
Vu la délibération n°2025-62 de la Commission Permanente en date du 17/03/2025 « Modalités de financement des actions collectives partenariales dans le cadre de la politique enfance famille » ;
Vu la délibération n°2024-204 de la Commission Permanente en date du 27/05/2024 « Actions dans le cadre de la politique enfance et famille » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 2ème commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 07/09/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer, à l'association « Espaces socio-culturels et d'animations de Longuenesse », une participation financière d'un montant de 5 000 €, pour la réalisation du projet « Être parent mais pas que », au titre de l'année 2026, dans les conditions exposées au rapport et en annexe à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer, au centre social et culturel de Saint-Omer, une participation financière d'un montant de 5 000 €, pour la réalisation du projet « Ateliers parents enfants », au titre de l'année 2026, dans les conditions exposées au rapport et en annexe à la présente délibération.

Article 3 :

D'attribuer, à la commune de Boulogne-sur-Mer, une participation financière d'un montant de 5 000 €, pour la réalisation du projet « Sorties en familles 2026 », au titre de l'année 2026, dans les conditions exposées au rapport et en annexe à la présente délibération.

Article 4 :

D'attribuer, au centre socioculturel Audrey Bartier de Wimereux, une participation financière d'un montant de 5 000 €, pour la réalisation du projet « Action de soutien aux familles », au titre de l'année 2026, dans les conditions exposées au rapport et en annexe à la présente délibération.

Article 5 :

D'attribuer, au centre social Espace Carnot de Le Portel, une participation financière d'un montant de 5 000 €, pour la réalisation du projet « Bien-être en famille 2026 », au

titre de l’année 2026, dans les conditions exposées au rapport et en annexe à la présente délibération.

Article 6 :

D'attribuer, au centre social et culturel Marie Jeanne Bassot de Sangatte, une participation financière d'un montant de 1 325 €, pour la réalisation du projet « Parentalité à travers le temps », au titre de l'année 2026, dans les conditions exposées au rapport et en annexe à la présente délibération.

Article 7 :

D'attribuer, à l'association Point d'union familiale de Calais, une participation financière d'un montant de 1 586 €, pour la réalisation du projet « Sorties familiales du PUF », au titre de l'année 2026, dans les conditions exposées au rapport et en annexe à la présente délibération.

Article 8 :

D'attribuer, à l'association A petits Pas, une participation financière d'un montant de 5 000 €, pour la réalisation du projet « Agir en intergénération dans les villages ruraux », au titre de l'année 2026, dans les conditions exposées au rapport et en annexe à la présente délibération.

Article 9 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires visés aux articles 1 à 8, les conventions correspondantes, selon les modalités et conditions présentées au rapport et en annexe 1 joints à la présente délibération, et dans les termes du modèle type adopté lors de la Commission Permanente du 27 mai 2024.

Article 10 :

Les dépenses versées en application des articles 1 à 8 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C02-421K03	6568//934213	Actions partenariales Enfance Famille	440 000,00	32 911,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

(Adopté)

….....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 21 septembre 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Annexe 1

au rapport « Actions dans le cadre de la politique enfance et famille »

dans le cadre de la 2ème commission – Solidarités Humaines

du lundi 7 septembre 2026

8 projets sont proposés :

Territoire de l'Audomarois

Projet « Être parent mais pas que » porté par l'association Espaces socio-culturels et d'Animations de Longuenesse

Projet « Ateliers parents-enfants » porté par le centre social et culturel de Saint-Omer

Territoire du Boulonnais

Projet « Sorties en familles 2026 » porté par la commune de Boulogne-sur-Mer

Projet « Action de soutien aux familles » porté par le centre socioculturel Audrey Bartier de Wimereux

Projet « Bien-être en famille 2026 » porté par le centre social Espace Carnot de Le Portel

Territoire du Calaisis

Projet « Parentalité à travers le temps » porté par le centre social et culturel Marie Jeanne Bassot de Sangatte

Projet « Sorties familiales du PUF » porté par l'association Point d'Union Familiale de Calais

Territoire du Montreuillois

Projet « Agir en intergénération dans les villages ruraux » porté par l'association A Petits PAS - Espace de vie sociale A l'AIR libre de Ruisseauville

1. **Projet « Être parent mais pas que » porté par l'association « Espaces Socio-Culturels et d'Animations de Longuenesse » (ESCAL)**

Bilan de l'action 2025

Le projet 2025 a reçu une participation départementale d'un montant de 4 500 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

De nombreuses activités se sont déroulées sur l'année : ateliers naturopathe, médiation animale, ateliers bois, ateliers cuisine, baby gym, animations en soirée, l'été en famille, les rendez-vous des parents.

L'action a rencontré un franc succès avec un taux de participation élevé aux ateliers parents-enfants. Les familles ont appris à se connaitre et des liens d'amitié se sont créés favorisant l'entraide entre elles. Les temps d'échanges entre parents ont été particulièrement appréciés car ils ont permis de partager des expériences et de rompre le sentiment d'isolement.

31 ateliers ont été organisés en famille, 45 séances autour de l'action « l'été en famille » et 132 rendez-vous des parents ont été mis en place touchant 110 parents et 182 enfants.

L'ESCAL propose la reconduction de l'action pour 2026.

Présentation de l'action 2026

L'association mène ce projet en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Maison des Adolescents (MDA), la Protection maternelle et infantile (PMI), le Réseau parentalité 62, l'association A Contrepoids, le Programme de Réussite Éducative (PRE), la maison des familles et la Maison du Département Solidarité (MDS).

Les attentes sont de favoriser le lien parent-enfant, valoriser les compétences parentales et faciliter les échanges entre parents.

L'action concernera l'ensemble des familles issues des quartiers politique de la ville de Longuenesse, soit environ 150 personnes.

Elle s'articulera autour de trois axes principaux :

- ateliers à destination des parents : ateliers papote, ateliers « être parent d'ado », « parents solos si on en parlait », ateliers bois ;
- ateliers à destination parent-enfant : ateliers baby gym, cuisine, activités manuelles, petits déjeuner parents-enfants, animation estivale autour d'activités ludiques, sportives, créatives, sorties familiales, soirées à thème, des ateliers de découverte de l'art, Pizza Games, médiation animale ;
- sorties familiales tout au long de l'année en fonction des opportunités du territoire et des attentes des familles.

L'action se déroulera à l'ESCAL sur l'année 2026.

Demande de participation financière au titre de l'année 2026

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 88 448 euros.

Ce projet mobilise financièrement la commune de Longuenesse (31 987 euros), la CAF (25 000 euros), l'État (10 641 euros), l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) (6 300 euros), les actions d'autofinancement (4 800 euros) et les usagers (4 720 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 5 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 5 000 euros.

2. Projet « Ateliers parents-enfants » porté par le centre social et culturel de Saint-Omer (CSCSO)

Bilan de l'action 2025

Le projet 2025 a reçu une participation départementale d'un montant de 5 000 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

101 ateliers ont été mis en place. L'action a touché 47 parents et 80 enfants.

Ces temps dédiés aux familles ont constitué de véritables espaces ressources, favorisant à la fois le soutien à la parentalité et le renforcement du lien social.

La fréquentation en constante augmentation sur l'ensemble des actions témoigne d'un réel besoin des familles et d'une reconnaissance progressive de ces temps comme des repères dans leur organisation hebdomadaire.

Le CSCSO propose la reconduction de ces ateliers.

Présentation de l'action 2026

Le projet est travaillé en partenariat avec la CAF, la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer et la MDS.

Les objectifs sont :

- renforcer le lien parents-enfants ;
- soutenir et valoriser les compétences parentales ;
- rompre l'isolement parental ;
- favoriser le développement global de l'enfant ;
- encourager la mixité sociale et l'inclusion.

L'action est destinée aux familles ainsi qu'aux futurs parents soit environ 45 familles.

100 séances seront envisagées dans l'année soit 34 mercredis, 32 vendredis et 34 samedis.

- les ateliers parents-enfants (0-11 ans) du mercredi : jeux coopératifs, ateliers créatifs intergénérationnels (bricolage, peinture, créations collectives), temps d'expression et d'échanges entre parents, activités favorisant l'autonomie (jeux libres) ;

- les ateliers parents-enfants (0-2 ans) du vendredi portent sur la motricité, le massage bébé, la fabrication de jouets d'éveil maison et les ateliers sensoriels ;

- les samedis " Parenthèse ludique " proposent un temps convivial centré sur le jeu, dans une logique de mixité sociale et intergénérationnelle. Ces temps favorisent la rencontre entre familles, encouragent des pratiques sans écrans et valorisent le jeu comme outil de développement et de lien.

L'action se déroulera tout au long de l'année 2026 hors périodes de vacances scolaires principalement dans les maisons de quartier de Saint-Omer.

Demande de participation financière au titre de l'année 2026

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 20 892 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (6 000 euros), l'État (5 000 euros), la commune de Saint-Omer (3 592 euros), l'Agence Régionale de Santé (ARS) (600 euros) et les usagers (700 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 5 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 5 000 euros.

3. **Projet « Sorties en familles 2026 » porté par la commune de Boulogne-sur-Mer et piloté par le centre socio culturel Le Nautilus**

Bilan de l'action 2025

Le Département en 2025 a accompagné cette opération dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille à hauteur de 5 000 euros.

20 sorties culturelles et sportives ont été proposées (château d'Hardelot, calais jump, la Coupole, Dennlys parc…). 333 parents et 537 enfants y ont participé.

Les sorties ont offert des temps partagés hors du quotidien, ont favorisé des moments de qualité en famille, une relation parent-enfant plus détendue et valorisante ainsi qu'une meilleure communication au sein de la cellule familiale. Elles ont permis aussi aux familles de se familiariser avec différents modes de transport, de repérer des lieux et itinéraires et d'envisager plus facilement des sorties en autonomie.

Le centre socio culturel propose de reconduire cette action pour l'année 2026.

Présentation de l'action 2026

Le projet s'appuie notamment sur une collaboration avec plusieurs partenaires : l'Éducation Nationale (EN), le PRE, l'association Développement Social Urbain (DSU), l'Éducation Liens Prévention, les centres sociaux du Boulonnais et le Département.

Les attentes sont de :

- favoriser les temps d'échanges intra et interfamiliaux ;
- développer l'autonomie des familles ;
- promouvoir l'accès aux loisirs et aux sorties.

L'action concernera 60 familles habitant principalement les quartiers prioritaires politique de la ville de Boulogne-sur-Mer.

L'action se déroulera tout au long de l'année 2026 avec des temps forts organisés pendant les périodes de vacances scolaires. Durant ces périodes, un programme de sorties sera élaboré en concertation avec les familles. Une sortie par semaine sera proposée, celle-ci pourra être culturelle, sportive ou de loisirs. Environ 20 sorties seront ainsi programmées sur l'année.

Les sorties seront organisées sur le territoire du Boulonnais, du département et/ou de la région.

Demande de participation financière au titre de l'année 2026

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 18 700 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (6 660 euros), la commune de Boulogne-sur-Mer (5 340 euros), l'État (1 000 euros) et les usagers (700 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 5 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 5 000 euros.

4. Projet « Action de soutien aux familles » porté par le Centre socioculturel Audrey Bartier de Wimereux

Bilan de l'action 2025

Le projet 2025 a reçu une participation départementale d'un montant de 5 000 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

L'action a réuni 150 familles. 51 animations familiales, 11 actions autour de la parentalité, 10 temps forts, 24 séances d'éveil sensoriel des tout-petits et 2 ateliers massage bébé ont été réalisés.

Ces moments conviviaux ont servi à renforcer les liens inter et intra familiaux.

Le centre socioculturel propose la reconduction de cette action.

Présentation de l'action 2026

Le projet est travaillé en partenariat avec la commune de Wimereux, la CAF, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le relais petite enfance, le multi-accueil, les écoles maternelles, élémentaires et le collège, la MDA, le Département et de nombreux autres partenaires.

Les attentes sont de favoriser le lien, la communication, l'apaisement dans les relations parents-enfants et grands-parents-enfants, favoriser l'information et l'entre aide, travailler sur l'estime de soi.

Le projet concernera les familles de Wimereux (environ 150 familles).

Différentes actions seront proposées :

- des animations familiales :

- ateliers cuisine, jeu de société, ateliers au format divers tels que des ateliers manuels, discussion autour de thématiques citoyennes, découverte de la photo ou du numérique ;
- sorties familiales comme la visite d'une ferme pédagogique ou d'un château-musée, une sortie nature sur les bords de la Slack … ;
- cycles de découverte des arts en famille.

- des actions parentalités : temps des parents, temps dédiés aux jeunes parents autour de thématiques définies avec les participants, petits déjeuner à l'école et une journée autour de la parentalité ;

- des temps forts : un temps fort autour de la fête du jeu, 2 journées d'été coconstruites avec les parents, 2 évènements traditionnels autour du carnaval et de Noël, un banquet citoyen.

- des ateliers d'éveil sensoriel :

-ateliers « Bébé bouge » : contes sensoriels, baby-parent yoga, ateliers d'éveil corporel, ateliers d'éveil musical, ateliers jeux de construction, ateliers type « Snoezelen », parcours de motricité libre ;
-ateliers de massage bébé.

Ces ateliers seront animés par le référent famille ou un intervenant extérieur qualifié.

L'action se déroulera de janvier à décembre 2026. Les actions pourront se dérouler dans l'enceinte du centre, dans le local du quartier du Baston ou dans les différents quartiers de la ville de Wimereux.

Demande de participation financière au titre de l'année 2026

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 8 238 euros.

Ce projet mobilise financièrement la commune de Wimereux (1 738 euros) et la CAF (1 500 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 5 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 5 000 euros.

5. Projet « Bien-être en famille 2026 » porté par le centre social Espace Carnot de Le Portel

Bilan de l'action 2025

Le projet 2025 a reçu une participation départementale d'un montant de 5 000 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

153 séances ont concerné 410 personnes dont 218 parents et 192 enfants.

Les temps d'échange ont favorisé une meilleure compréhension des besoins de l'enfant et un ajustement des postures parentales. Les initiatives familiales ont permis aux familles d'accéder à des loisirs parfois inaccessibles financièrement. Les actions collectives ont renforcé l'estime de soi des familles, notamment à travers la réussite de projets construits ensemble.

Le centre social propose la reconduction de cette action tout en mettant en place de nouvelles initiatives, en renforçant certaines actions existantes et en diversifiant certains projets.

Présentation de l'action 2026

Cette action est travaillée en collaboration avec la CAF, le réseau parentalité 62, la SPRENE et la MDS du site d'Outreau.

Elle est destinée aux familles du territoire soit une estimation de 140 familles.

Les objectifs sont de favoriser la cohésion familiale et sociale ainsi que l'épanouissement des familles, renforcer les compétences parentales et familiales et améliorer les conditions de vie.

5 types d'actions seront proposées :

- « Les 1000 premiers jours de l'enfant et du parent » proposera des temps d'éveil, de motricité, de lecture, de partage et de soutien pour les tout-petits (0-4 ans) et leurs parents ainsi que des matinées d'accueil ouvertes favorisant la socialisation et l'échange entre parents, des ateliers lectures créatives avec le Service Enfance Famille prévention, et de nouveaux ateliers (ateliers sensoriels, nature et alimentation). L'action aura lieu une fois par semaine.

- « La mallette à outils parentale » proposera des ateliers mensuels d'information, de formation et d'échanges entre parents, incluant le portage physiologique, les paroles de parents, ainsi que des temps forts animés par des professionnels sur des thématiques choisies par les participants.

- « Moments en famille » offrira des temps de partage parents-enfants notamment à travers les Mercredis en famille (espaces de motricité, jeux, lecture, créativité) et des sorties familiales régulières. Un atelier cuisine en famille sera également organisé un mercredi matin par mois.

- « Pour des parents heureux » proposera des ateliers bien-être (sophrologie, créativité, détente, marche, vélo, cuisine, art-thérapie…) ainsi que l'organisation d'un séjour vacances en famille et d'un séjour de répit le temps d'un week-end. Cette action représente 3 à 4 rencontres par mois.

- « Initiatives familiales » encouragera les familles à construire et organiser leurs propres projets (soirées, sorties culturelles, loisirs, événements), en les accompagnant dans la gestion du budget, la planification et l'organisation collective. En moyenne, cela représentera 2 h de rencontre par mois.

Les actions se dérouleront tout au long de l'année 2026, principalement dans les locaux du centre social.

Demande de participation financière au titre de l'année 2026

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 39 000 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (25 000 euros), la commune Le Portel (5 000 euros) et l'État (4 000 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 5 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 5 000 euros.

6. **Projet « Parentalité à travers le temps » porté par le Centre Social et Culturel (CSC) Marie Jeanne Bassot de Sangatte (Réseau Parentalité 62 - Calais)**

Présentation de l'action 2026

Le centre social de Sangatte, via le réseau parentalité 62, comité local du Calaisis a travaillé en étroite collaboration ce projet avec le service d'accompagnement des mères lycéennes et collégiennes (SAMELYCO), l'Association Départementale d'Actions Éducatives 62 (ADAE), la ville de Calais, les centres sociaux du Calaisis, la Compagnie de théâtre La Belle Histoire et la MDS du Calaisis.

Une action collective menée avec les différents partenaires du réseau : ADAE 62, CAF, réseau parentalité, MDS… a fait émerger une incompréhension intergénérationnelle sur l'exercice de la parentalité d'hier à aujourd'hui.

Un groupe de travail a réfléchi sur la thématique de la parentalité et a identifié plusieurs problématiques :

- la place de chacun dans une famille ;
- les grands-parents peuvent-ils être ressource de leur propre enfant aujourd'hui parent ?
- quelles sont les ressources des jeunes parents ?
- comment instaurer les nouvelles méthodes éducatives (éducation positive, pédagogie Montessori, …) au sein de la famille ?
- les nouveaux défis parentaux : transidentité, sexualité, PMA… Peut-on communiquer de ces sujets au sein de la famille ?
- être parent mineur : Quel légitimité ? Quelle place ? Le choix éducatif est-il possible ?

Les objectifs sont :

- ouvrir un espace d'échanges permettant d'aborder la thématique de la parentalité avec les familles de manière ludique à travers un théâtre-débat ;
- rendre acteur les familles dans la préparation et dans le débat ;
- permettre aux familles une compréhension des différentes parentalités ;
- informer sur les différents dispositifs : médiation, centre de santé sexuelle, dispositifs sociaux, Samelyco… ;
- maintenir et conforter le lien entre les différentes générations des familles.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé de mettre en place un théâtre débat mené par la Compagnie La Belle Histoire autour de la place de chacun et la compréhension des nouveaux défis parentaux.

Cette action sera ouverte aux familles et aux professionnels soit un maximum de 100 personnes.

L'action se déclinera en 3 étapes :

- une phase de préparation menée conjointement par la Compagnie La Belle Histoire et les familles afin de partir de leur vécu pour alimenter les scénettes. Elle pourra prendre la forme d'un café des parents.
- une phase de réalisation comprenant une 1ère partie composée de saynètes réalisées devant le public (familles et partenaires) suivie d'un temps d'échange avec les participants. Les échanges seront coanimés par les partenaires : médiateur, psychologue, …
- une phase d'échange avec les professionnels permettant de valoriser les ressources du territoire.

Afin de faciliter la participation des parents, un espace d'accueil sera mis en place pour les enfants de 3 à 12 ans.

Le théâtre débat se déroulera en octobre 2026 à l'espace Calais Cultural Network.

Demande de participation financière au titre de l'année 2026

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 1 825 euros.

Ce projet mobilise financièrement SAMELYCO à hauteur de 500 euros.

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 1 325 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 1 325 euros.

7. Projet « Sorties familiales du PUF » porté par l'association Point d'Union Familiale (PUF) de Calais

Présentation de l'action 2026

Le PUF mène ce projet en partenariat avec la CAF et le Département.

Les objectifs sont :

- créer du lien entre les familles ;
- favoriser un moment propice aux échanges et au partage familial, en dehors du cadre du quotidien ;
- allier sport et plaisir afin de sensibiliser les familles aux bienfaits du sport.

L'action s'adressera aux familles du Calaisis n'ayant pas l'opportunité de partir en vacances ou de faire des activités en famille, soit près de 140 personnes concernées.

L'association offrira une variété d'activités :

- manger équilibré à petit budget ;
- temps d'éveil et de jeux ;
- bowling ;
- accrobranche ;
- parc Bagatelle ;
- sophrologie ;
- groupes d'échanges entre parents avec une professionnelle autour de la charge mentale parentale.

L'action a débuté en avril et se poursuivra jusqu'en novembre 2026.

Demande de participation financière au titre de l'année 2026

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 7 822,92 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF à hauteur de 6 236,92 euros.

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 1 586 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 1 586 euros.

8. Projet « Agir en Intergénération dans les villages Ruraux (AIR) » porté par l'association A Petits PAS (Projet pour une Alternative Solidaire) - Espace de Vie Sociale A l'AIR libre de Ruisseauville

Bilan de l'action 2025

Le projet 2025 a reçu une participation départementale d'un montant de 5 000 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

Le projet a réuni 315 participants dont 133 parents et 172 enfants.

Ont été mis en place : 29 ateliers de pratique créative et de loisirs, 6 temps d'information et d'échange, 6 rencontres intergénérationnelles permettant la création de portraits d'habitants ainsi que 3 temps forts festifs de restitution, 34 temps de rencontres à destination des jeunes, 2 séjours de 3 jours (un mini-séjour itinérant à vélo pour la découverte des villages et des artisanats locaux et un mini séjour à Paris pour un projet sur le vêtement, la sensibilisation environnementale sur les problématiques de la fast-fashion).

Cette action a permis aux parents de se sentir plus serein et détendu. Les actions ont renforcé le lien parents-enfants ce qui a conduit l'association à souhaiter la suite de ce projet en proposant de nouvelles initiatives.

Présentation de l'action 2026

L'espace de vie sociale a développé ce projet en étroite collaboration avec la CAF, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la MDS, le regroupement pédagogique intercommunal des Hauts Liens, le service enfance et jeunesse de la Communauté de Communes du Haut-Pays du Montreuillois, le réseau Parent 62, les associations locales.

Les objectifs sont :

- valoriser les parents dans leurs fonctions en renforçant les compétences parentales ;
- renforcer le bien-être des jeunes et des familles en amenant les parents à prendre du temps avec leurs enfants ;
- impliquer les jeunes, les personnes âgées et les familles dans les actions en favorisant leur engagement et leur implication.

Ce projet s'adressera aux familles du territoire ayant des enfants de 0 à 18 ans, aux adolescents, aux enfants et jeunes accompagnés par les assistants familiaux et par l'aide sociale à l'enfance et aux personnes âgées. Au total, environ 200 personnes pourront être concernées.

Le projet se déclinera en 3 actions :

- une action à destination des familles autour de 2 axes : des ateliers de pratiques créatives et de loisirs ainsi que des temps d'informations et d'échanges entre pairs ;

- une action à destination des jeunes qui visera à proposer des temps de rencontres et des ateliers de pratiques créatives pendant les vacances et week-end, un séjour de 5 jours et des temps d'animations hors les murs et avec la Carav'Ados (caravane itinérante relookée par les ados qui sillonnera les villages afin de rencontrer les jeunes au plus près de leur lieu de vie) ;

- une action intergénérationnelle qui visera à renforcer la solidarité entre les générations dans les villages comprenant des temps collectifs permettant la création de portraits d'ainés.

Le projet aura lieu tout au long de l'année 2026 sur les communes du territoire.

Demande de participation financière au titre de l'année 2026

Le coût prévisionnel de l'action est de 23 600 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (15 000 euros), la MSA (2 000 euros), le Conseil régional (1 400 euros) et les usagers (200 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 5 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 5 000 euros.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction de l'Enfance et de la Famille
Service Départemental de la Coordination des Politiques
Enfance et Famille

RAPPORT N°61

Territoire(s): Audomarois, Boulonnais, Calaisis, Montreuillois-Ternois

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2026

ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE ET FAMILLE

Les Maisons du Département Solidarités (MDS) développent des projets d'accompagnement des familles en lien avec leurs partenaires. Ces actions se veulent complémentaires des actions et missions mises en œuvre par le Département dans le champ notamment de la prévention et du soutien à la parentalité.

Ces actions de soutien à la parentalité répondent à l'engagement n°1 du Schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027 « Favoriser les interventions précoces pour prévenir les difficultés des familles, des enfants et des jeunes » et s'inscrivent pleinement dans l'ambition n°2 « Aller au-devant des personnes les plus vulnérables » du Pacte des solidarités humaines 2022-2027.

Elles ont pour objectifs de répondre aux défis fixés par celui-ci :
- pour une société qui reconnaît la place de chacun ;
- aux côtés de chacun dans les moments de fragilité ;
- garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement ;
- fédérer pour développer les solidarités.

La délibération de la Commission Permanente du 17 mars 2025 fixe les modalités de financement des actions collectives partenariales dans le cadre de la politique Enfance Famille :
- co-financement d'au moins 20% des dépenses éligibles par un tiers partenaire et/ou par le porteur ;
- participation financière départementale maximale de 5 000 euros par projet.

En outre, pour les actions d'accompagnement à la parentalité intégrant des vacances en famille, le montant de la participation financière départementale est fixé à 83 euros par personne dans la limite de 5 000 euros par projet.

Huit actions sont proposées. L'annexe 1 reprend :
- le bilan de l'action en N-1 le cas échéant ;
- une présentation de l'action proposée en reconduction ou action nouvelle ;

- le montant de la proposition de la participation départementale.

Pour ces projets, un financement auprès du Département dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille et notamment la fiche n°2 « Renforcer les actions de prévention destinées aux enfants et aux familles, en s'adaptant aux thématiques nouvelles » est sollicité à hauteur de 32 911 euros au titre de l'année 2026.

Territoire	Nom du projet	Porteur	Coût global de l'action en euros	Montant alloué en euros
Audomarois	Être parent mais pas que	Association « Espaces socio-culturels et d'animations de Longuenesse »	88 448	5 000
	Ateliers parents-enfants	Centre social et culturel de Saint-Omer	20 892	5 000
Boulonnais	Sorties en familles 2026	Commune de Boulogne-sur-Mer	18 700	5 000
	Action de soutien aux familles	Centre socioculturel Audrey Bartier de Wimereux	8 238	5 000
	Bien-être en famille 2026	Centre social Espace Carnot de Le Portel	39 000	5 000
Calaisis	Parentalité à travers le temps	Centre social et culturel Marie Jeanne Bassot de Sangatte	1 825	1 325
	Sorties familiales du PUF	Association Point d'union familiale de Calais	7 822,92	1 586
Montreuillois	Agir en intergénération dans les villages ruraux	Association A petits Pas	23 600	5 000

Il est proposé de réserver une suite favorable à ces demandes.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer, à l'association « Espaces socio-culturels et d'animations de Longuenesse », une participation financière d'un montant de 5 000 €, pour la réalisation du projet « Être parent mais pas que », au titre de l'année 2026 ;

- d'attribuer, au centre social et culturel de Saint-Omer, une participation financière d'un montant de 5 000 euros, pour la réalisation du projet « Ateliers parents-enfants », au titre de l'année 2026 ;

- d'attribuer, à la commune de Boulogne-sur-Mer, une participation financière d'un montant de 5 000 euros, pour la réalisation du projet « Sorties en familles 2026 », au titre de l'année 2026 ;

- d'attribuer, au centre socioculturel Audrey Bartier de Wimereux, une participation financière d'un montant de 5 000 euros, pour la réalisation du projet « Action de soutien aux familles », au titre de l'année 2026 ;

- d'attribuer, au centre social Espace Carnot de Le Portel, une participation financière d'un montant de 5 000 euros, pour la réalisation du projet « Bien-être en famille

2026 », au titre de l'année 2026 ;

- d'attribuer, au centre social et culturel Marie Jeanne Bassot de Sangatte, une participation financière d'un montant de 1 325 euros, pour la réalisation du projet « Parentalité à travers le temps », au titre de l'année 2026 ;

- d'attribuer, à l'association Point d'union familiale de Calais, une participation financière d'un montant de 1 586 euros, pour la réalisation du projet « Sorties familiales du PUF », au titre de l'année 2026 ;

- d'attribuer, à l'association A petits Pas, une participation financière d'un montant de 5 000 euros, pour la réalisation du projet « Agir en intergénération dans les villages ruraux », au titre de l'année 2026 ;

- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires susmentionnés, les conventions correspondantes, selon les modalités et conditions présentées au présent rapport et en annexe 1, dans les termes du modèle type adopté lors de la Commission Permanente du 27 mai 2024.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C02-421K03	6568//934213	Actions partenariales Enfance Famille	440 000,00	179 669,00	32 911,00	146 758,00

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/09/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY